

En quoi l'aide publique diffère-t-elle de l'aide individuelle ?

Release Date: Mar 14, 2024

L'Agence fédérale de gestion des urgences peut fournir deux types d'assistance à la suite d'une déclaration présidentielle de catastrophe : l'aide publique et l'aide individuelle. Ces deux programmes sont indépendants l'un de l'autre.

L'aide publique fournit des subventions supplémentaires aux gouvernements des États, des tribus, des territoires et des collectivités locales, ainsi qu'à certains types d'organisations privées à but non lucratif, afin qu'ils puissent réagir rapidement aux catastrophes ou urgences majeures et s'en remettre.

- Le financement fédéral est disponible pour les entités éligibles, notamment les gouvernements des États, les gouvernements locaux et certaines organisations privées à but non lucratif telles que les établissements scolaires, les hôpitaux, les lieux de culte et les districts de services publics.
- Bien que des fonds soient accordés à des entités gouvernementales et à certains organismes privés à but non lucratif, le programme d'aide publique est destiné à bénéficier au public - quartiers, villes, comtés et États.
- L'argent de l'aide publique permet de :
 - nettoyer les débris liés à la catastrophe,
 - réparer les routes et les ponts,
 - remettre en état les services publics et les systèmes d'approvisionnement en eau,
 - restaurer les bâtiments et les équipements tels que les établissements scolaires, les hôpitaux et les locaux de services communautaires.
- Le programme encourage également la protection des installations endommagées contre les incidents futurs en fournissant une assistance dans le cadre des mesures de réduction des risques.
- Pour en savoir plus sur le programme d'aide publique de la FEMA, consultez le site <https://www.fema.gov/assistance/public>.



FEMA

Page 1 of 2

L'aide individuelle fournit une aide financière directe aux personnes et aux familles éligibles qui ont subi des pertes à la suite de catastrophes.

- Les personnes et les ménages des comtés approuvés pour l'aide individuelle qui doivent faire face à des dépenses non assurées et des besoins importants peuvent demander une aide en cas de catastrophe.
- L'aide individuelle est destinée à répondre aux besoins fondamentaux des survivants et à compléter les efforts de rétablissement après une catastrophe, afin de les aider à s'acquitter des frais de logement temporaire, des réparations d'urgence, des pertes de biens personnels non assurés, des frais médicaux, dentaires et funéraires causés par la catastrophe, ainsi que d'autres dépenses importantes liées à la catastrophe.
- Pour en savoir plus sur le programme d'aide individuelle de la FEMA, consultez le site fema.gov/assistance/individual.



FEMA

Page 2 of 2